



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle « la Grange », sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : LEMPEREUR Catherine, CELLIER Pierre-Henri, YANNOU Micheline, FORTUNEL Bernard, FUHRMANN Frédéric, MAÎTRE Mireille, POINT Sylvaine, SALAÛN Claire, TOUZET Alexandre.

Absentes excusées ayant donné un pouvoir : DE MAGALHAES Diane donne pouvoir à
LEMPEREUR Catherine

Absents : BOUDON Patrick, IVARS William, MENDES LANCA Diego.

Le quorum étant atteint, LEMPEREUR Catherine est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I – Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 juin 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2025.

II – Convention relative au versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et la commune de Saint-Yon (Travaux de voirie Chemin de la Ferté, Place Feugères et création d'un trottoir le long de la RD 82)

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que la Communauté communes, au regard du coût des travaux s'est rapprochée de la commune de Saint-Yon afin que cette dernière l'accompagne dans le financement des travaux projetés,

APRES DÉLIBÉRATION et à l'unanimité, le Conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Entre Juine et Renarde en vue de participer au financement des travaux de voirie Chemin de la Ferté, place Feugère et création d'un trottoir le long de la RD82 , à hauteur de 99 370.42 € HT

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande,

DÉCIDE de prévoir et d'inscrire au budget, aux chapitres et articles correspondants.

III – Constitution d’une réserve foncière (Chemin de la Fontaine, Rue des Cosnardières)

La mairie propose de constituer une réserve foncière concernant le terrain situé à l’angle du Chemin de la Fontaine et de la Rue des Cosnardières, cette parcelle ayant fait l’objet d’un Permis d’Aménager en 2024.

Le Conseil Municipal demande au Maire de poursuivre la démarche.

VI – Rapport d’activité 2024 – SIREDOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne acte, à l’unanimité, de la présentation

- Du rapport d’activité 2024
- Du rapport sur le prix et la qualité du service public.

V – Subvention association RPDPC 91

Après présentation de l’association RPDPC91 et suite à la demande de subvention faite par son président Monsieur Oliver GROSJEAN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide d’accorder une subvention d’un montant de 300 € à la RPDPC 91.

VI – Il est fait un point sur les sujets suivants :

- Téléthon
- Collecte des vêtements : une demande de rendez-vous a été faite auprès du Relais afin de pouvoir échanger sur la poursuite du partenariat.
- Plantation d’un arbre en la mémoire d’Ilan Halimi
- Organisation des distributions des documents de la mairie ou autres.

La séance est levée à 22 heures

